

Compte rendu N°10

CONSEIL MUNICIPAL DU 02-10-2018

OUVERTURE DE SEANCE A 19H00

D.2018- 59 : Titre exécutoire relatif à la facturation exceptionnelle du gasoil 2

D.2018-60 : Approbation du plan de financement définitif pour la rénovation du portail de l'église Notre Dame et demande de subvention au Conseil Régional..... 2

D.2018-61 : Modification du tableau des cadres d'emplois de la commune et recrutement d'un agent. 3

D.2018-62 : Approbation du projet de rénovation des locaux de stockage des denrées des Restaurants du Cœur..... 6

Informations diverses : 7

Questions diverses : 7

| Nombre de membres | | |
|-----------------------|----------|------|
| En exercice | Présents | Vote |
| 15 | 11 | 15 |
| Date de convocation : | | |
| 24 Septembre 2018 | | |

L'an deux mille dix-huit, le mardi deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire.

Le Conseil Municipal :

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT ; Jean-Luc MEILLON ; Jérôme DELESALLE ; Pierre BARNADAS ; Corine BARRERE ; Thierry CAUBET ; Thierry LAFFOURCADE ; Frédérique SADELER ; Carine GUILLET ; Christophe PESANDO.

ABSENTS EXCUSÉS : Géraldine PERY donne procuration à Carine GUILLET ; Marie-Thérèse BAUD-GERS ; Jean-Claude LASSERRE donne procuration à Dominique DUMONT ; Céline VIATEAU donne procuration à Frédérique SADELER.

Le compte -rendu relatif à la dernière séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Madame Corine BARRERE est désignée comme secrétaire de séance.

D.2018- 59 : Titre exécutoire relatif à la facturation exceptionnelle du gasoil

Mesdames et Messieurs : Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT, Thierry CAUBET quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le deuxième Adjoint informe l'Assemblée que l'association Jazz in Marciac ne disposant pas d'un site sécurisé permettant de stocker le carburant, la commune a mis à sa disposition du gasoil pour le fonctionnement de leurs engins de chantiers et notamment leurs chariots-élévateurs, pendant le festival Jazz in Marciac de l'année 2018.

Monsieur le deuxième Adjoint rappelle qu'une collectivité ne peut accorder de libéralités, et qu'elle a l'obligation de refacturer au moins au prix coûtant, la consommation de gasoil relevée.

Il indique de la nécessité d'une délibération permettant l'émission d'un titre exécutoire destiné à procéder au recouvrement de la somme de 1728,61 euros.

Monsieur le deuxième Adjoint invite l'Assemblée à se prononcer.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le deuxième Adjoint, le Conseil Municipal décide :

- D'Autoriser à émettre ce titre exécutoire
- De dire que le montant à recouvrer correspondant à la quantité de gasoil consommé est de 1728,61 euros
- D'Autoriser Monsieur le deuxième Adjoint à signer toutes pièces à intervenir.

D.2018-60 : Approbation du plan de financement définitif pour la rénovation du portail de l'église Notre Dame et demande de subvention au Conseil Régional.

Monsieur le Maire rappelle les différentes opérations de rénovation du patrimoine intervenues ces dernières années au sein de notre commune. Pour prolonger ces travaux et conforter l'attractivité de la visite guidée de Marciac il propose de mettre en œuvre un programme de restauration du portail de l'église Notre Dame à Marciac. Une étude relative à ces travaux a été confiée à Monsieur Tajan, Architecte du Patrimoine qui a évalué le coût hors taxe de l'opération à 55.000 € auquel il convient d'ajouter 7.000€ de maîtrise d'œuvre soit un coût total de l'opération de 62.000€ hors taxe.

Il informe l'assemblée qu'il a reçu l'autorisation de travaux par le Conservateur Régional des Monuments Historiques en date du 3 Août 2018.

Afin de mener à bien cette réalisation, Monsieur le Maire souhaite solliciter :

- ⇒ La direction régionale des affaires culturelles pour une subvention à hauteur de 40% du coût hors taxe des travaux soit 22.000 euros – la demande d'autorisation préalable a été déposée auprès de l'Unité Départementale Architecture et Patrimoine et a été validée en séance 21 juin 2018.
- ⇒ Le conseil régional Occitanie à hauteur de 20% du coût total des travaux soit 12.400 €.
- ⇒ La part d'autofinancement est donc de : 27.600 €

Après avoir débattu, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à :

- Inscrire l'opération de rénovation du portail de l'église Notre Dame au budget de la commune en 2019.
- Réaliser les travaux de restauration du portail de l'église Notre-Dame
- Lancer la consultation des entreprises et signer le marché le moins-disant pour la collectivité
- Signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet de restauration.

D.2018-61 : Modification du tableau des cadres d'emplois de la commune et recrutement d'un agent.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'Agent Territorial polyvalent.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Aménagement espaces verts
- Nettoyage voirie.

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des Agents Techniques Territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 12 Novembre 2018 pour intégrer la création demandée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal en date du 18 juin 2018.

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

| EMPLOIS | EFFECTIF | DUREE HEBDO | FONCTIONS | CADRE D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES |
|--|----------|-------------|--|---|
| SECRETAIRE GENERAL | 1 | 35 | Direction Générale des Services - Administration générale : préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal, finances, urbanisme, divers | CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX OU DES REDACTEURS PRINCIPAUX |
| CHARGE E D'URBANISME ET DES SERVICES A LA POPULATION | 1 | 35 | Tâches administratives d'exécution : Urbanisme - correspondance administrative - état civil - élections | CADRE D'EMPLOIS DES SECRETAIRES DE MAIRIE |
| RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE | 1 | 35 | Tâches administratives d'exécution : Comptabilité et budget, Correspondance administrative, divers | CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX OU CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS |
| AGENT ADMINISTRATIF | 1 | 35 | Tâches administratives d'exécution : Accueil public, téléphone, état-civil, suivi rendez-vous et plannings, correspondance administrative et divers | CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX |
| RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES | 1 | 35 | Dirige les services techniques : assure le planning des interventions, leur contrôle, ressources humaines (congés), contrôle du matériel et de la sécurité, gestion de régies, de procédures funéraires. | CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE |
| ADJOINT AU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES | 1 | 35 | Assiste le responsable des services techniques – Conduite de travaux – Nettoyage voirie – Travaux électricité | CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| AGENT TECHNIQUE POLYVALENT | 1 | 35 | Tâches techniques d'exécution Conduite de travaux | CADRE D'EMPLOIS DES |

| | | | | |
|----------------------------|---|------|---|--|
| | | | Nettoyage voirie, espaces verts, bâtiments communaux, cimetière | ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| AGENT TECHNIQUE POLYVALENT | 1 | 35 | Travaux de menuiserie – travaux divers : maçonnerie, peinture, utilisation matériel d’entretien | CADRE D’EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| AGENT TECHNIQUE POLYVALENT | 1 | 35 | Nettoyage voirie, bâtiments communaux, cimetière | CADRE D’EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| AGENT TECHNIQUE POLYVALENT | 1 | 35 | Aménagement Espaces verts, Nettoyage voirie, Divers | CADRE D’EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| AGENT TECHNIQUE POLYVALENT | 1 | 35 | Aménagement Espaces verts, Nettoyage voirie, Divers | CADRE D’EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| AGENT TECHNIQUE POLYVALENT | 1 | 20 | Aménagement Espaces verts, Nettoyage voirie, Divers | CADRE D’EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| AGENT TECHNIQUE POLYVALENT | 1 | 17.5 | Aménagement Espaces verts, Nettoyage voirie, Divers | CADRE D’EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| AGENT D’ENTRETIEN | 1 | 20 | Entretien Locaux Mairie | CADRE D’EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |

- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

- Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

D.2018-62 : Approbation du projet de rénovation des locaux de stockage des denrées des Restaurants du Cœur.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 mars 2018, l'assemblée avait acté la rénovation des locaux de stockage des denrées des Restaurants du Cœur avec une première évaluation des travaux à 35.000 €.

Ces travaux sont répertoriés autour de trois lots principaux :

- Maçonnerie : création d'un mur en parpaing, comblement de deux portes, réalisation d'une chape, raccordement des eaux usées, réalisation d'un plafond droit sur ossature métallique et de cloisons en panneaux sandwich.
- Menuiserie : fourniture et pose de portes et fenêtres dans les pièces du bureau et du local technique.
- Electricité : fourniture d'équipements lumineux, de prises, de thermostats d'ambiance, d'alarme incendie.

Pour répondre aux besoins urgents de l'association des « Restaurants du Cœur » qui doit débiter l'activité à partir du 1^{er} novembre prochain, les travaux seront réalisés principalement en régie ce qui permet d'optimiser le plan de financement comme suit :

| Coûts par lots | Coût HT |
|---|-------------|
| Maçonnerie | 10.806,00 € |
| Menuiserie | 7.024,23 € |
| Electricité | 6.168,17 € |
| Coût Total | 23.998,40 € |
| Fond Régional d'Intervention : 30% | 7.199,52 € |
| Autofinancement : 70% | 16.798,88 € |
| Total financement | 23.998,40 € |

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à :

- Réaliser les travaux de rénovation du local pour le stockage des denrées des Restaurants du Cœur.
- Solliciter une subvention d'un taux de 30% des travaux auprès de la Région Occitanie.
- Solliciter auprès de Madame la Présidente de Région l'autorisation d'entamer les travaux sans présumer de l'autorisation de la subvention.
- Signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation dudit projet de restauration.

Informations diverses :

- ⇒ Présentation du nouveau projet de travaux sur le site du cloître.
- ⇒ Mobilisation de médecins en milieu rural : compte-rendu de la réunion de l'ARS.
- ⇒ Compte-rendu de la réunion du 1^{er} Octobre relative au Budget Participatif Gersois
- ⇒ Réunion des commerçants prévue prochainement.
- ⇒ Maison Saint Vignes : état d'avancement de ce dossier.
- ⇒ Les Mille Soleils : assemblée générale et conseil d'administration et élection de Mr Daguzan aux fonctions de Président.
- ⇒ ASM : construction d'une nouvelle buvette au stade.

Questions diverses :

LEVÉE DE SEANCE A 20H54

Fait à Marciac le 3 Octobre 2018

Le Maire
Jean Louis GUILHAUMON



